



Diplôme interuniversitaire de Santé respiratoire et habitat

PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

La formation dispensée est complémentaire d'une formation initiale pouvant relever des domaines suivants : paramédical, technique de laboratoire, travail social, puériculture, délégué-e médical-e ou fonctions techniques rattachées aux collectivités locales ou territoriales. Les candidatures issues d'autres organisations professionnelles pourront être étudiées au cas par cas. Le pré-requis pour accéder à cette formation est un niveau Bac +2 ou Bac +3 dans le domaine paramédical ou social.

MODALITÉS D'ADMISSION

Les candidatures dématérialisées se déroulent sur eCandidat du 5 janvier au 26 avril 2026 (<https://ecandidat.unistra.fr/>).

OBJECTIFS ET POINTS FORTS DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif d'apporter une compréhension approfondie des pathologies liées aux polluants de l'environnement intérieur. Elle permet d'acquérir les connaissances fondamentales en métrologie des polluants et en méthodes d'éviction, afin de proposer aux patients des solutions validées et efficaces pour améliorer durablement la qualité de l'air intérieur. Ce diplôme est effectué en partenariat avec l'UFR de médecine de Brest - l'UFR de médecine de Montpellier - la Faculté de médecine Necker - les enfants malades de Paris - la Faculté de médecine de Rangueil de Toulouse.

Points forts de la formation:

- > Parcours de formation complet comprenant des apports théoriques, des travaux pratiques, des stages, des séances de debriefing et d'échanges.
- > Stages pratiques : accompagnement des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) lors de visites à domicile et participation à des consultations médicales.
- > Promotion de petite taille permettant de garantir des échanges de qualité et le suivi des participants.
- > Expertise de l'équipe pédagogique : encadrement par des professionnels expérimentés.
- > Intégration au réseau national des CMEI favorisant le soutien et l'accompagnement après la formation.

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Recueillir de façon rigoureuse des informations au domicile des malades souffrant d'une pathologies respiratoires en rapport avec un polluant domestique pour effectuer un audit de leur environnement intérieur.
- > Réaliser des prélèvements d'air et de poussière selon les recommandations normalisées pour mesurer les principaux polluants chimiques et biologiques de l'environnement intérieur.
- > Proposer des méthodes d'éviction des polluants chimiques et biologiques de l'environnement intérieur pour limiter l'exposition allergénique du malade.
- > Appliquer les bases de réglementations concernant la qualité de l'air intérieur.
- > Identifier les différents partenaires techniques et institutionnels ainsi que leur fonctions respectives qui interviennent dans le domaine de l'habitat et la santé.

PROGRAMME

Présentation des principaux polluants de l'environnement intérieur : acariens, animaux, moisissures, blattes et polluants chimiques :

- > Où les trouver, comment les mesurer, quelles mesures d'éviction ?
- > Pathologies associées aux polluants de l'environnement intérieur.
- > La ventilation, réglementation, différents types de ventilation.
- > Organismes qui peuvent intervenir pour des problèmes de non-conformité dans le logement : SCHS, ARS, ADIL, ANAH, CAUE...

Pollution de l'air extérieur, réglementation d'une association agréée de la surveillance de la qualité de l'air.

Les pollens.

Travaux pratiques pour effectuer les différentes mesures de polluants.

Visites à domicile chez des patients pour mettre en pratique les enseignements théoriques.

MÉTHODES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

La formation comprend :

- > des enseignements théoriques
- > des travaux pratiques
- > des visites à domicile chez des patients

Des supports de pédagogie sont transmis aux participants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le contrôle de connaissance pour valider les acquisitions de cette formation se fera :

- > par présentation orale d'une étude de cas pour laquelle l'ensemble des caractéristiques des logements et les principaux polluants de la maison seront discutés, le tout comptant pour 40 % de la note finale ;
- > par 2 épreuves écrites qui comptent pour 60 % de la note : 1 QCM de 20 questions et 1 question générale sur la thématique santé environnementale.

Le jury sera composé d'un responsable de la formation ou de son représentant et de deux personnes compétentes dans le domaine de la santé-environnement. Après correction des copies, le jury déclarera admis, les candidats dont la note atteindra 10/20.

ORGANISATION DU STAGE PRATIQUE

Le stage pratique comprend :

- > 10 visites à domicile de patients, réalisées avec un membre de l'équipe pédagogique en fin de journée, lors des sessions en présentiel à Strasbourg (à partir du 2^{ème} module), et avec un CMEI local.
- > 3 jours d'observation auprès d'un médecin allergologue ou pneumo-allergologue afin d'assister aux consultations et de voir comment se pose le diagnostic d'une pathologie en lien avec un polluant de la maison.

Les lieux de stage sont proposés par l'équipe pédagogique en fonction du lieu de résidence du participant. Ces stages sont obligatoires et doivent être finalisés avant l'examen.

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

Mme Céline MASCAUX, Professeur à la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé, Responsable du service de Pneumologie, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Mme Martine OTT, Conseillère Médicale en Environnement Intérieur, Pôle de Pathologie Thoracique, Nouvel Hôpital Civil, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

E-mail : martine.ott@chru-strasbourg.fr

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE

Durée : 186 heures dont 46 heures de stage d'observation

En 2025/2026

Réf. SGY26-0341A

Module 1

du 15 au 19 juin 2026

Module 2

du 14 au 18 septembre 2026

Module 3

du 23 au 27 novembre 2026

Module 4

du 1 au 5 février 2027

+ stage pratique (réalisé entre le 20/06/26 et le 1/02/27).

Tarif

3260 €

Repas du midi pris en charge par les organisateurs.

Lieu

Université de Strasbourg - Service Formation Continue
21 Rue du Maréchal Lefebvre
67100 Strasbourg

Renseignements et inscriptions

Sophie GUY

Tél : 03 68 85 49 92

Sauf les vendredis

s.guy@unistra.fr

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.